

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00218 Numéro SIREN : 851 605 345 Nom ou dénomination : 2R DISTRIB
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2023 sous le numéro de dépôt 8380

2380

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		4 946	3 259	1 687	0,26	2 113	0,82
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		8 287	1 415	6 873	1,06	1 774	0,69
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		16 046		16 046	2,47	20 268	7,86
TOTAL (I)		29 279	4 674	24 605	3,78	24 155	9,37
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		197 500		197 500	30,36	31 123	12,07
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		179 134	37 204	141 930	21,82	125 172	48,55
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		29 886		29 886	4,59	11 357	4,40
. Personnel						2 104	0,82
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		66 525		66 525	10,23	36 960	14,34
. Autres		65 190		65 190	10,02		
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		46		46	0,01	46	0,02
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		117 979		117 979	18,13	18 848	7,31
Charges constatées d'avance		6 925		6 925	1,06	8 064	3,13
TOTAL (II)		663 184	37 204	625 980	96,22	233 673	90,63
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		692 463	41 878	650 586	100,00	257 828	100,00

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1,54	3,88
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0,15	0,39
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	37 201	16 179
	5,72	6,28
Résultat de l'exercice	37 546	21 022
	5,77	8,15
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	85 747	48 201
	13,18	18,70
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	68 527	20 000
. Découverts, concours bancaires	10,53	7,76
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		6 433
. Associés		2,50
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 850	58 025
Dettes fiscales et sociales	43,17	22,51
. Personnel	14 663	6 001
. Organismes sociaux	2,25	2,33
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 624	2 603
. Etat, impôts sur les bénéfices	0,86	1,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 934	824
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	0,30	0,32
. Etat, obligations cautionnées	165 146	84 461
. Etat, obligations cautionnées	25,38	32,76
. Autres impôts, taxes et assimilés	18	797
. Autres impôts, taxes et assimilés	0,00	0,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 078	30 483
Instruments financiers à terme	4,32	11,82
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	564 839	209 627
	86,82	81,30
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		
(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	650 586	257 828
	100,00	100,00

*Certifié conforme à l'original
le Président
D. MAREVCI*

2R DISTRIB
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 allée Denis Papin 77170 BRIE-COMTE-ROBERT
R.C.S. 851 605 345 MELUN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/06/2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-deux juin à 19 heures

Au siège social, à Brie-Comte-Robert.

Les associés de la Société 2R DISTRIB se sont réunis en Assemblée Générale.

Chaque associé a été convoqué par le Président

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Raif MAREVCI préside la réunion en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'ensemble des associés sont présents et représentent l'intégralité du capital social.

La Société ne remplissant pas les conditions légales et réglementaires n'a pas désigné de Commissaire aux comptes.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant l'intégralité des droits de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31/12/2021 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- *Quitus* au Président.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président *quitus* de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport du Président, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 545,77 euros :

- Bénéfice de l'exercice : 37 545,77 €
- Report à nouveau : 37 201,04 €

Formant un bénéfice distribuable de 74 746,81 €

- En en report à nouveau : 74 746,81 €

L'Assemblée reconnaît en outre :

qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Clôture de l'acte

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

